

## POLITIQUE DE SECURITÉ, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Le contexte économique actuel de forte compétitivité auquel les entreprises sont soumises, impose que la société **EUROHUMAN**, **S.A.** doit fournir un service sans failles et avec des prestations adaptées aux besoins de ses clients.

La société **EUROHUMAN, S.A.** représente un partenaire sérieux et de confiance, ayant une excellente capacité, une forte expérience, et une culture de gestion basée sur ses valeurs fondamentales, qui définissent les priorités de l'entreprise :

- La satisfaction des besoins et répondre aux attentes de ses collaborateurs et des clients,
- Le professionnalisme
- Et la protection de la santé, sécurité et de l'environnement.

L'administration de la société EUROHUMAN, S.A., s'engage à assurer à tous ses collaborateurs, et à tous ceux qui travaillent directement avec notre entreprise, des conditions de sécurité, environnement, hygiène et santé, sur tous les aspects en relation avec les travaux dans nos installations et sur les chantiers.

En matière de respect de la Sécurité, Qualité, Hygiène Environnement et bien-être au travail, la société **EUROHUMAN, S.A.** s'engage à créer une relation étroite avec ses clients et collaborateurs dans le but d'harmoniser les efforts et procédures, se certifiant ainsi du succès de notre politique.

Pour obtenir la meilleure efficacité de notre système de prévention, l'Administration s'engage à implanter au sein de la société l'accomplissement :

- Des aspects législatifs, règlementaires et normatifs en vigueur en termes d'hygiène, sécurité, conditions de travail et environnement;
- Des principes généraux de prévention ;
- Des exigences, des conditions de sécurité et des codes HSE de nos clients ;
- Des exigences définies dans les différents référentiels applicables (VCU, VCA, mais encore ISO 9001, ISO 45001); De la lutte contre les assuétudes au travail (alcool, drogues, medicaments, ..) sur les lieux de travail;
- De fournir des formations et des habilitations au personnel en fonction des tâches accomplies,
- Des droits et des devoirs du personnel en matière de prévention SSE; Des conditions de sécurité prévues avec les entreprises utilisatrices:
- 👃 Des mesures de prévention implantées suite à l'identification et l'analyse complète de nos risques.

De plus, l'Administration estime que la santé et la sécurité sur le lieu de travail ne peuvent être obtenues que par l'engagement total de tous ses collaborateurs. Il faut développer en permanence l'Esprit Sécurité. Ainsi, l'Administration s'engage à :

- Garantir la prévention des risques de lésions corporelles et affections professionnelles,
- 4 Appliquer sa politique de sécurité, santé et environnement, et fournir dans tous les établissements une prestation de services équivalents,
- Garantir avant chaque intervention que ses collaborateurs ont connaissances des risques, des méthodes à appliquer, des conditions imposées (ou accords concernant les règles de sécurité des entreprises utilisatrices), du matériel à utiliser et l'usage correct des équipements de protection individuelle et collective (formations ; informations ; sensibilisations);
- Promouvoir la participation de ses collaborateurs tout en exigeant rigueur et professionnalisme (remontée des informations SSE);
- Mettre à la disposition du personnel d'encadrement tous les moyens dans la mise en place de politiques et programmes de prévention;
- Evaluer systématiquement les risques ;
- 4 Analyser les situations dangereuses, actions dangereuses et autres incidents.

L'Administration compte sur l'ensemble du personnel dans la conduite des actions visant à améliorer l'efficacité de sa politique de Sécurité, Santé et Environnement.

Fatima, le 02 avril 2020

















